

Vos questions / nos réponses

Interdiction

Par [admin](#) Postée le 07/10/2014 06:56

Bonjour est-il possible de se faire interdire de jeux de la FDJ

Mise en ligne le 08/10/2014

Bonjour,

Vous pouvez vous faire interdire de la Française des Jeux si vous jouez sur leur site internet, soit en leur demandant directement une « auto-exclusion », soit en demandant au Ministère de l'Intérieur une « interdiction volontaire de jeux ». Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous toutes les informations relatives à ces deux possibilités.

Dans le cas où vous jouez dans un bureau de tabac, ces deux procédures ne vous empêcheront pas de continuer à jouer. Personne effectivement ne vous demandera votre carte d'identité (comme dans un casino) pour vérifier si vous faites partie de la liste des personnes ayant demandé une interdiction ou non.

Sachez qu'au-delà des mesures d'auto-exclusion et d'interdiction volontaire de jeux, il existe maintenant des possibilités de prise en charge spécifiques aux joueurs en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces suivis reposent principalement sur un accompagnement psychologique visant à résoudre la problématique de dépendance, ils sont confidentiels et gratuits.

Si vous avez besoin de revenir pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous joindre au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

En savoir plus :

- [Se faire interdire ou exclure](#)

